

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



Il faut plus
qu'en parler

En 1975, le Québec reconnaît et inscrit le principe du salaire égal pour un travail équivalent dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ce n'est qu'en 1996 qu'est votée à l'unanimité la Loi sur l'équité salariale par l'Assemblée nationale. Ça aura donc pris 21 ans pour donner des dents au principe de 1975.

En 2009, cette loi est modifiée afin de changer l'obligation du maintien salarial en continu pour l'obligation du maintien salarial périodique, soit tous les cinq ans. Malheureusement, la loi ne prévoit pas de rétroaction à la date du changement. Plusieurs organisations syndicales jugent la loi discriminatoire et ça prendra presque 10 ans pour que la Cour suprême du Canada leur donne raison.

C'est ainsi qu'en 2019, l'Assemblée nationale entérine la loi n° 4 qui modifie la Loi sur l'équité salariale. Encore une fois, les ajustements ne règlent pas les problèmes et s'avèrent même un recul. Une fois de plus, la CSQ choisit d'intenter un recours judiciaire pour faire déclarer inconstitutionnels certains pans de la loi n° 4.

Suite en page 4

La démocratisation de l'éducation, le fruit est mûr!

L'édito du Président



Nous vous demandions, la semaine passée, ce que vous pensiez de la fin des projets élitistes qui cannibalisent les écoles publiques. Wow! Nous avons reçu un écho de votre part qui vient prouver qu'il s'agit d'un enjeu polarisant.

L'école publique, ça devait être un accès pour tous aux meilleures ressources. Avec la commission Parent dans les années 1960, c'était l'intention: nous offrir, en tant que société, le cadeau d'une éducation de qualité pour tous.

«Si le Rapport Parent demeure un essentiel référent de l'évolution sociale du Québec, c'est qu'il a incarné une double aspiration de son époque: celle de l'entrée du Québec dans la modernité et celle de la démocratisation de la société québécoise», a dit Guy Rocher dans *Un bilan du Rapport Parent: vers la démocratisation*.

Or, si l'on entrait dans la modernité dans les années 1960, l'ironie, aujourd'hui, démontre que nous avons reculé bien loin en arrière. Une éducation archaïque à trois vitesses où les élèves des classes ordinaires ne se voient pas offrir l'élément motivateur des programmes particuliers réservés aux mieux nantis et à ceux qui performent plus. Et ce n'est pas la faute du personnel! On a beau réunir les plus brillants astronautes, si la navette spatiale est construite en carton, personne ne marchera sur la lune.

Des élèves qui auraient décroché s'ils n'avaient pas pu pratiquer leur sport préféré, peindre, participer à une activité sociale ou jouer d'un instrument de musique, nous en connaissons

tous. Alors que l'éducation devait être un ascenseur social accessible à tous, elle s'est malheureusement transformée en expédition en montagne remplie de crevasses pour plusieurs élèves mal équipés, faute de réelle volonté de la part des élus de les aider.

En 2016, «Le constat du Conseil supérieur de l'éducation est limpide: le système québécois est le plus inégalitaire au pays.» (*Journal de Montréal*, 19 avril 2022) Il suffisait de demander l'avis au personnel de l'éducation pour faire ce constat plus tôt! Nous sommes aux premières loges de cette cannibalisation de nos écoles publiques par le privé subventionné à une hauteur démesurée et par les projets particuliers qui ont tenté, de cette façon, de contrer la désertion vers le privé. La forte intégration des élèves en difficulté dans les classes régulières sans fournir les moyens nécessaires a rendu celles-ci moins populaires, au point où les parents font tout pour éviter d'envoyer leurs enfants à l'école publique.

Évidemment, il existe des solutions. Les élèves demandent d'étudier dans des programmes qui les motivent et c'est tout à fait normal! Dans les années 1960, le Rapport Parent proposait la démocratisation de ces classes pour offrir à tous les mêmes chances de réussir. Eh bien, il est de la responsabilité de l'État, des décideurs que nous élisons, de rétablir la démocratisation de l'éducation. Le fruit est très mûr, il est maintenant temps de reprendre le débat de société que nos prédécesseurs avaient entamé, il y a 60 ans.

Jean-François Guilbault

Lettre à Gregory Charles

Le billet de Mireille



J'ai lu, avec attention, votre cri du cœur pour l'éducation lancé dans l'article d'Alexandre Pratt, dans *La Presse* du 24 avril dernier. Alors que je m'attendais à un plaidoyer pour l'école publique, l'égalité des chances et une école inclusive pour tous les élèves, j'ai été confrontée à une vision à des années-lumière de cela!

Vos propos, simplistes par moment, archaïques à d'autres, de même qu'élitistes, m'ont laissée sans voix. Contrairement à vous qui avez de la voix et qui connaissez la chanson, moi, je suis demeurée muette plusieurs minutes.

Propos simplistes, disais-je? Vous soulignez l'idée d'intégrer les camps d'été à l'école au mois d'août. Le matin, c'est la classe; l'après-midi, la piscine! Certainement pas les piscines des écoles. Les élèves de 12 classes dans la piscine publique du coin? À la limite, va pour les écoles primaires. Mais au secondaire, à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle, on va à la piscine?

Propos archaïques, disais-je? «Gregory Charles ne comprend pas non plus notre obsession de vouloir enseigner aux garçons et aux filles dans



Gregory Charles
à *Tout le monde en parle*

la même classe. «Encore là, personne de sain d'esprit ne va te dire qu'à 16 ans, les garçons et les filles ont la même maturité.». C'est une façon de voir les choses. Toutefois, quand je mets vos propos en lien avec ce qui suit, je suis inquiète.

«Quand on a décidé de sortir les communautés religieuses de l'enseignement, poursuit-il, c'était une décision correcte. [...] Sauf que [les gouvernements] ont mal calculé leur affaire. Tes édifices ne te coûtaient rien. Tes profs ne te coûtaient rien. En plus, ils étaient disponibles 20 heures sur 24. Oui, ils ont fait des affaires croches. C'est vrai. Mais les édifices... Le personnel... Je pense que le calcul n'était pas tout à fait clair.»

Des affaires croches!? Les violences physiques, psychologiques? Les violences sexuelles? Sans compter les ignominies qu'ont subies les peuples autochtones. Renseignez-vous sur les frères de guerre, ces hommes qui sont entrés dans les ordres pour éviter celle-ci. Croches? Non, abjectes, indicibles.

Les édifices ne coûtaient rien, tout comme les profs! Ils étaient disponibles 20h sur 24. Les gouvernements ont mal calculé leur affaire, dites-vous. Donc, les garçons d'un bord, les filles

de l'autre, la vocation au centre et swinguez votre compagnie... Votre notoriété ne vous donne pas le bénéfice de comprendre les besoins du milieu. Prêtez l'oreille aux propositions du personnel de l'éducation, vous saisissez mieux les enjeux.

Propos élitistes, disais-je? « Parce que l'éducation est gratuite, c'est comme si elle n'avait pas de valeur. [...] Si j'annonce des billets à 5 \$, je n'en vendrai pas plus qu'à 50 \$. Parce que si le billet n'est que 5 \$, les spectateurs se diront que le spectacle ne doit pas être bon. La même logique s'applique aux écoles. » Toutes les écoles deviendraient privées? N'enseigner qu'à ceux qui peuvent se le payer? Vraiment?

Pendant, je vous donne entièrement raison sur ce point : des états généraux en éducation seraient de mise. Je vous invite à regarder le site Web de [Debout pour l'école!](#) Mais en attendant, Monsieur Charles, prenez le temps de lire les écrits de Guy Rocher, grand sociologue, qui a fait partie des rédacteurs du Rapport Parent. L'école gratuite, c'est la démocratisation de l'éducation accessible pour tous. Une chance égale de réussir dans la vie.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



Profitez de la force de votre groupe

Économisez sur vos assurances auto, habitation et entreprise.

En savoir plus
csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque **La Personnelle**^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.


Centrale des syndicats du Québec

Partenaire de la **CSQ**


laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Il faut plus qu'en parler

D'autres recours ont dû être exercés: «De grandes entreprises comme Desjardins ou même le Conseil du trésor ont aussi tenté de se soustraire à l'équité salariale, rappelle Louise Harel. Il faut dire que la Loi permettait aux employeurs d'être exemptés d'une démarche d'équité salariale si leur organisation avait complété un programme d'équité ou de relativité salariales avant son adoption. Il a fallu attendre 2004, soit huit ans, pour que la Cour supérieure du Québec invalide cette disposition». (CSQ *Le Magazine*, hiver 2022)

Certains pourraient se demander pourquoi il faut encore se battre pour l'équité salariale alors que les emplois

que nous retrouvons dans les centres de services scolaires offrent des salaires similaires tant aux hommes qu'aux femmes?

L'égalité et l'équité salariales sont fort différentes bien que souvent confondues. **L'égalité salariale** signifie que des personnes salariées qui occupent le même emploi dans une même entreprise obtiennent le même salaire.

L'équité salariale signifie, quant à elle, qu'une personne qui occupe un emploi à prédominance féminine doit recevoir le même salaire qu'une autre personne qui occupe un emploi à prédominance masculine de valeur équivalente (en termes de qualifications, de responsabilités, d'efforts et de conditions de travail) dans une même entreprise.

Mais est-ce que ça existe encore l'iniquité salariale? «En 2021, une éducatrice en CPE est payée moins cher (34 000 \$) à ses débuts qu'une technicienne en soins animaliers (37 000 \$) d'après des données recueillies par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE) et relevées par *La Presse* en juin dernier.» (CSQ *Le Magazine*, hiver 2022)

«Une personne qui fait la même tâche dans une société d'État comme Hydro-Québec ou Loto-Québec gagne en moyenne 23% plus que celle qui travaille en éducation, dans un ministère ou dans un établissement de santé et services sociaux», selon une étude publiée en 2019 par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). En 2021, le salaire horaire moyen des hommes a augmenté de 2,7% alors que du côté des femmes, cette augmentation n'a été que de 1,5%.

Vous aurez remarqué, ces dernières semaines, qu'une campagne publicitaire a lieu tant au niveau télévisuel que radiophonique tout simplement parce que l'équité salariale, il faut plus qu'en parler. Des élections auront lieu à l'automne, justement nous en reparlerons encore.

Pour plus d'informations, consultez l'[édition Hiver 2022 du magazine de la CSQ](#) et le dossier [équité salariale](#) sur le site Web de la CSQ.

Mireille Proulx
Coordonnatrice



La consultation sectorielle du soutien est commencée!

Nous vous rappelons que nous procédons actuellement à une consultation en ligne sur les matières sectorielles du personnel de soutien scolaire afin de définir les enjeux que nous réclamerons lors de la négociation 2023. Vous avez jusqu'au 13 mai à midi pour y répondre. Cela ne vous prendra que quelques minutes, cliquez [ici](#)!

Passer le mot aux collègues. Plus vous serez nombreux à remplir le formulaire de consultation, plus nous aurons un portrait réel de vos demandes, alors ne manquez pas d'y voir, c'est important!

GREGORY CHARLES ET SA VISION DE L'ÉDUCATION

